

Le dimanche 24 février 1793 se présentait devant la municipalité le citoyen conventionnel Chasles, ancien maire de Nogent-le-Rotrou, qui requerrait enregistrement de son congé signé des président et secrétaires de la convention nationale :

« aujourd'hui vingt quatre février mil Sept cent quatre vingt treize L'an 2° de la République Française.

En l'Assemblée permanente du Conseil G.<sup>al</sup> de la Commune de Nogent le Rotrou tenue publiquement

est comparu Le cit. Châles député à la convention nationale lequel a represente un congé signé du Président et des Secrétaires de la dite convention en date du Dix neuf de ce mois; et a réquis ledit enregistrement afin que la malveillance n'eut pas de Pretexte pour envenimer la démarche qu'il a Faite en cette ville, comme elle l'a fait à l'occasion de Son voyage+ [ en fin de délibération rajout : + qui a eu lieu. ] fait il y a environ trois mois et dont il se reserve d'établir la légitimité des motifs.

Le conseil Général, ouï le procureur de la Commune, a accordé acte de la représentation dudit certificat congé et de la déclaration dudit citoyen Châles. Dont acte.

Vasseur

Maire

J. Sortais

Tarenne      G ferré      Beuzelin      Beaugars

Le jeune

Rigot      L. ferré      Regnoust      Beaugars

lainé

Baudouin

G Salmon

Grenade

Roger le Comte

F [ ? ]      G. verdier      P.<sup>re</sup> Lequette      Tarenne

P.<sup>r</sup> de la C.<sup>e</sup>

G petibon      ferré Bacle      Fauveau      J C Joubert

*S. g*  
*Pi Chereault »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuille 45.